



Commune de Hauterive (FR)

INFORMATIONS SUR LA GESTION DES DÉCHETS



Les conseils de grenouille futée

ELIMINATION DES DECHETS

Politique communale

Comme toutes les autres communes, Hauterive (FR) doit faire face à un volume de déchets toujours plus important. Il est donc nécessaire de rappeler les mesures que chacun d'entre nous doit et peut prendre afin de diminuer le volume de déchets produits et, partant, les coûts à charge de la commune. La présente directive s'inscrit dans un concept global de gestion des déchets respectueux de l'environnement.

Les objectifs de ce concept sont les suivants :

- ⊕ réduire le volume des déchets
- ⊕ valoriser au mieux les déchets produits
- ⊕ éliminer proprement les déchets non valorisables
- ⊕ pénaliser la production excessive de déchets.

L'incitation au tri et à l'économie des déchets constitue le pilier fondamental de ce concept. Cela requiert un effort personnel et constant.

Le conseiller communal préposé à la déchetterie ainsi que les surveillants de la déchetterie donnent volontiers tous les renseignements nécessaires pour trier les déchets, en complément des instructions figurant ci-après.

Les ordures ménagères



Le règlement prévoit une taxe maximale pour l'élimination des sacs officiels d'ordures ménagères de Fr. 2.00 par sac de 17 l, Fr. 4.00 par sac de 35 l et de Fr. 6.00 par sac de 60 l. Ces tarifs sont applicables tant pour les ménages que pour les industries, administrations, commerces et artisans.

Il est également **possible** de disposer de containers privés. Ceux-ci doivent être plombés en vue de leur collecte et la taxe maximale est de Fr. 60.00 par container de 800 litres.

Les ordures ménagères - dans les sacs poubelle officiels gris, que vous pouvez obtenir dans les commerces et auprès de l'administration communale - doivent être déposées dans les containers de quartiers, prévus à cet effet.

Actuellement, vous payez les sacs officiels :

17 l – Fr. 1.50 le sac

35 l – Fr. 2.80 le sac

60 l – Fr. 4.30 le sac

Le plomb pour container Fr. 56.00

La Commune ramasse :

Déchets	Quoi ?	Où et comment ?
Ordures ménagères	Tous les déchets qui ne font pas l'objet d'une récupération spéciale Les emballages plastique, gobelets yaourt, petits flacons, etc.. Seuls les grands objets plastiques ne pouvant être déposés dans les sacs à ordures sont acceptés à la déchetterie	Déposer dans les containers dans des sacs à ordures officiels gris
Briques Tetra, cartons à boissons	Emballages cartonnés de lait, thé, jus de fruits ou autres liquides divers	Déposer dans les containers dans des sacs à ordures officiels gris
Couches-culottes	Couches-culottes jetables, langes	Déposer dans les containers dans des sacs transparents

Les horaires d'ouverture de la déchetterie communale

Horaires d'ouverture

Jour	Matin		Après-midi	
Mercredi			16h30	18h30
Samedi	09h00	11h30	13h30	15h00

Du 1^{er} avril au 30 octobre (heure d'été) la déchetterie est ouverte le samedi après-midi de 13h30 à 16h00

La déchetterie est fermée les jours le 26 décembre et le 2 janvier.



fériés, ainsi que le 1^{er} août,

La Commune accepte à la déchetterie:

Déchets	Quoi ?	Où et comment ?
Déchets encombrants	Gros déchets combustibles, meubles, matelas, tapis, bois, matériaux en plastique	Déposer dans la benne prévue à cet effet à la déchetterie.
Huiles usées	Huiles liquides, minérales ou végétales, en petites quantités	Vider dans la station collectrice à la déchetterie
Flacons en PET	Tous les flacons en PET, sauf les emballages en plastique mous tels que gobelets à yaourt	Déposer à la déchetterie, dans le container ad hoc
Néons et ampoules à gaz	Tubes néons et ampoules spéciales de longue durée	Déposer sur un support spécial à la déchetterie
Déchets spéciaux	Peinture, vernis, solvants, diluants, acides, détartrants et autres produits toxiques	Remettre au préposé de la déchetterie, qui assure lui-même leur entreposage
Papiers et cartons	Journaux, brochures, livres, cartons, petits emballages cartonnés	Déposer les papiers ficelés dans la benne ad hoc à la déchetterie
Médicaments	Médicaments périmés ou inutilisés	Les médicaments sont à rapporter dans les pharmacies
Matériaux inertes Déchets de construction	Matériaux de construction et déchets de chantier inertes, tels que pavés, plaques de jardin, briques, céramique, carrelage, tuiles, vitres, miroirs (le bois et le plastique ne sont pas des matériaux inertes)	Ne sont acceptés qu'en petites quantités, dans une benne spéciale à la déchetterie Plus d'un demi m³ : aux décharges officielles contrôlées, soit par le propriétaire, soit par

Déchets	Quoi ?	Où et comment ?
		l'entrepreneur contre paiement
Gazon	Gazon tondu à Hauterive (FR)	Déposer dans la benne prévue à la déchetterie
Textiles	Vêtements (sauf les chaussures usagées), rideaux, literie et autres pièces de textiles	Lavés et emballés dans un sac fermé, les textiles sont récoltés dans des containers spéciaux à la déchetterie
Aluminium Boîtes de conserves (fer blanc)	Boîtes de conserve et autres emballages en fer blanc	Décoller les étiquettes et laver les boîtes, puis les écraser et les déposer dans les bennes prévues à la déchetterie
Verre	Bouteilles, flacons et autres objets en verre, mais pas de porcelaine ni de céramique	Enlever les bouchons et couvercles, puis introduire ces verres dans la benne ad hoc à la déchetterie
Pain sec	Toutes sortes de pain sec	A la maison, conserver le pain dans des sacs en papier ou en tissus, afin qu'il sèche sans moisir. A cette condition, on peut le remettre à la déchetterie
Polystyrène Sagex	Emballages de sagex, polystyrène expansé, en morceaux moulés ou en chips	Enlever les bandes et étiquettes autocollantes, puis les déposer dans le container à la déchetterie
Déchets organiques	Déchets compostables, soit épluchures et pelures, mais pas d'aliments cuits	Déposer dans la benne à gazon
Piles et batteries	Piles - y compris les piles rechargeables	Retourner de préférence aux points de vente; sinon, les remettre à la déchetterie A partir du 1^{er} janvier 2004, une taxe d'élimination est encaissée chez le fournisseur pour la reprise de l'ancienne batterie
Branchages	Tailles de haies et d'arbres, en branchages de moins de 5 cm de diamètre et de 2 m de longueur maximale	La déchetterie les accepte gratuitement en quantité raisonnable, soit l'équivalent d'un petit véhicule Pour les quantités plus importantes, la commune met à disposition une benne

		pour le prix de Fr. 50.- ou vous pouvez directement livrer à Fricompost SA après accord avec la commune
Capsules de café	Capsules de type Nespresso en aluminium	Remettre à la déchetterie, dans une caisse prévue à cet effet
Pneus	Pneus avec ou sans jantes	Retourner au point de vente
Ferraille	Outils, casseroles, tuyauterie, vélos, etc.	Déposer dans la benne prévue à cet effet

Autres déchets

Chacun évacue lui-même



Déchets	Quoi ?	Où et comment ?
Appareils électroménagers, radio, TV, ordinateur	Frigidaire, congélateur, cuisinière, lave-vaisselle, lave-linge, radio, télévision, matériel électronique et autres appareils électriques du ménage	Idéalement, remettre au fournisseur lors de l'achat du nouvel appareil ; sinon déposer à la déchetterie
Cadavres d'animaux domestiques	Cadavres d'animaux d'élevage et domestiques	Sanima, zone Châtillon Sud, Posieux, tél. 026/305.22.82 Heures d'ouverture : Lu-ve 13h15 à 14h15 (sauf jours fériés) – www.sanima.ch

Collectes diverses

Plusieurs organisations d'entraide effectuent aussi certaines collectes, au profit des plus démunis. Ces actions méritent un large soutien de la population, tant pour le but humanitaire qu'elles poursuivent que pour le service qu'elles rendent à une société de consommation malheureusement souvent portée au gaspillage.

Il s'agit notamment de :

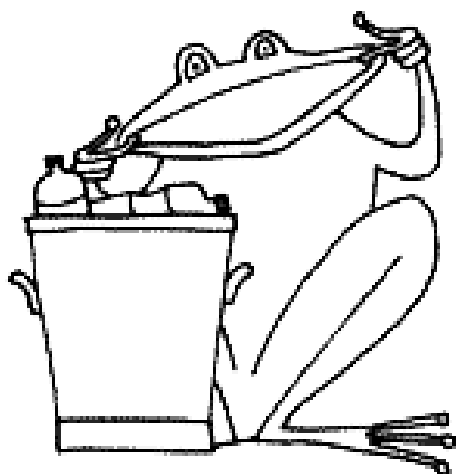
Coup d'Pouce 026 484 82 40

Emmaüs 026 424 55 67

qui, sur appel, récupèrent à domicile meubles, vêtements, vaisselle, appareils électroménagers, articles de sport, livres, jouets, bibelots et autres objets en bon état, devenus inutiles à certains mais pouvant encore servir à d'autres.

D'autre part, SOS Jouets offre également sur appel la récupération à domicile de jeux et jouets usagés ou inutilisés, même abîmés ou cassés. L'atelier de la Fondation Intervalle leur donnera une nouvelle vie, afin de garnir la hotte du Père Noël pour les enfants défavorisés. Il suffit de s'adresser à la

Fondation Intervalle 026 425 40 50 (jouets@intervalle.ch)



Grenouille futée compte sur la collaboration de toutes et de tous en matière d'élimination des déchets !

Merci d'y participer !